

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 19 avril 2016, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau, situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la Ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.**

**Sont présents :**

Monsieur le substitut Alphé Moreau  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Monsieur le conseiller Réjean Major  
Madame la conseillère Chantal Lamarche  
Monsieur le conseiller Bernard Cayen  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Ota Hora  
Monsieur le conseiller Morris O'Connor  
Madame la conseillère Joanne Poulin  
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Monsieur le conseiller Robert Coulombe  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller André Carle

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Kazabazua  
Low  
Gracefield  
Grand-Remous  
Lac-Sainte-Marie  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Des journalistes, des cadres de la MRC ainsi que quelques citoyens sont également présents.

**Ouverture de la séance par le préfet**

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 18 h et aborde ensuite l'ordre du jour.

**2016-R-AG100**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 avril 2016**

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 19 avril 2016 soit adopté tel que présenté, avec l'ajout des points suivants apportés avant l'ouverture la présente séance :

- 100-15 Engagement de la MRCVG – Respect des termes, conditions et obligations de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau prévus à l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications;
- 600-9 Fonds de développement des territoires – Adoption des priorités d'intervention 2016-2017;
- 600-10 Financement de projets structurants – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG101**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 15 mars 2016**

Madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 16 mars au 19 avril 2016

---

Le rapport d'activités du préfet sera transmis par écrit ultérieurement.

2016-R-AG102

### Services d'évaluation foncière municipale – Octroi de contrat à Évaluations CL inc.

---

**Considérant** l'échéance du contrat numéro 101020 relatif à des services professionnels externes en évaluation municipale;

**Considérant** la modernisation en cours au service de l'évaluation de la MRC et les besoins du service d'évaluation;

**Considérant** que la MRC a lancé auprès de trois fournisseurs une recherche de prix pour un contrat de services professionnels en évaluation foncière, pour un contrat de 9 mois (échéance au 31 décembre 2016);

**Considérant** que la MRC a reçu une seule offre, soit celle de « Les Évaluations CL inc. » au montant de 71 200 \$ (ainsi qu'un montant de 150 \$ pour les dossiers au TAQ);

**Considérant** la recommandation du comité d'administration générale du 6 avril 2016.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau octroi le contrat 160322 de services professionnels externes en évaluation municipale à « Les Évaluations CL inc. » représentée par monsieur Charles Lepoutre, évaluateur agréé, au montant de 71 200 \$, avant les taxes (ainsi qu'un montant de 150 \$ pour les dossiers au TAQ), jusqu'au 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

2016-R-AG103

### Poste d'agente de développement économique – Entérinement de l'embauche de Madame Mylène Caron

---

**Considérant** la résolution 2016-R-AG040 autorisant la direction générale de la MRC à lancer un processus de dotation pour le recrutement d'un agent de développement économique et autorisant le comité de sélection à embaucher le candidat retenu pour ce poste;

**Considérant** que cinq candidats présélectionnés se sont présentés à l'entrevue et que suite à une période d'évaluation ayant suivi les entrevues, les membres du comité de sélection en sont venus à une recommandation d'embauche;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale dans ce dossier à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche de Mme Mylène Caron, à titre d'agente de développement économique, selon les conditions de travail en vigueur à la Politique du personnel de la MRCVG.

**ADOPTÉE**

2016-R-AG104

### Poste d'agent de développement économique – Entérinement de l'embauche de Monsieur Sabin Parent-Johnson

---

**Considérant** la résolution 2016-R-AG040 autorisant la direction générale de la MRC à lancer un processus de dotation pour le recrutement d'un agent de développement économique et autorisant le comité de sélection à embaucher le candidat retenu pour ce poste;

**Considérant** que suite à cet affichage, un agent de développement de développement économique en poste à la MRC a annoncé son départ à la retraite, nécessitant le recrutement de deux nouveaux agents;

**Considérant** que cinq candidats présélectionnés se sont présentés à l'entrevue et que suite à une période d'évaluation ayant suivi les entrevues, les membres du comité de sélection en sont venus à une seconde recommandation d'embauche;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale dans ce dossier à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche de M. Sabin Parent-Johnson, à titre d'agent de développement économique, selon les conditions de travail en vigueur à la Politique du personnel de la MRCVG.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG105**

**Autorisation de signature – Entente d'utilisation – Salle commune de rencontre – Locaux de la Ville de Gracefield situés au 3 rue de la Polyvalente**

---

**Considérant** la résolution 2015-R-AG007 mandant la direction générale de la MRC à faire les démarches nécessaires auprès des représentants de la Ville de Gracefield relativement à la possibilité d'aménager une salle de Conseil commune et des salles de rencontre au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield, ainsi que pour négocier les modalités du bail actuellement en vigueur pour ces locaux;

**Considérant** les démarches réalisées entre la direction générale de la MRC et les représentants de la Ville de Gracefield ont permis de convenir de modalités applicables à une entente d'utilisation des locaux situés au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, en considération du bail actuellement en vigueur;

**Considérant** qu'une entente d'utilisation doit intervenir entre la MRCVG et la Ville de Gracefield relativement aux modalités applicables pour l'aménagement et l'utilisation de la salle commune de rencontre et de locaux situés au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield;

**Considérant** que suite à la signature de cette entente, la Ville de Gracefield pourra débiter les démarches relatives à l'aménagement de ces locaux en vue d'y intégrer, notamment, une salle où pourront siéger le Conseil de la Ville de Gracefield et le Conseil de la MRCVG et permettre la tenue de diverses rencontres mensuelles, aux conditions qui seront énoncées à l'entente;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale dans ce dossier à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise Monsieur Michel Merleau, préfet, et Madame Lynn Kearney, directrice générale de la MRC, à signer pour et au nom de la MRC l'entente d'utilisation des locaux situés au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, entente à intervenir avec la Ville de Gracefield, en respect des modalités présentées au comité de l'Administration générale.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG106**

**Résiliation – Bail en vigueur entre la Ville de Gracefield et la MRC – 3 rue de la Polyvalente**

---

**Considérant** le protocole d'entente de location intervenue entre la Ville de Gracefield et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau en date du 31 octobre 2007 pour un espace de bureaux situés au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield;

**Considérant** que cette entente, d'une durée initiale de cinq (5) ans, a été renouvelée automatiquement pour un même terme à son échéance;

**Considérant** les récents aménagements réalisés par la MRCVG à son siège social afin d'y intégrer plusieurs employés antérieurement installés dans les bureaux situés aux locaux décrits au protocole d'entente;

**Considérant** que l'espace de bureaux décrit au protocole est donc inoccupé par la MRC depuis plusieurs mois;

**Considérant** le besoin et la volonté manifestée par la Ville de Gracefield et la MRCVG pour l'aménagement de salles de rencontres qui pourraient être utilisées conjointement, notamment pour la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Ville de Gracefield et du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que des améliorations seront apportées aux locaux situés au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield afin d'y aménager des salles de rencontres et en permettre l'utilisation tant par la Ville que la MRC, selon les modalités prévues à l'« Entente encadrant l'utilisation de locaux à des fins de rencontres » intervenue entre la Ville et la MRC suite à l'adoption de la résolution 2016-R-AG105;

**Considérant** la modification aux usages actuellement dévolus à l'espace de bureaux prévu au protocole signé en 2007.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il a été résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De résilier le « Protocole d'entente de location » intervenu entre la Ville de Gracefield et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en date du 31 octobre 2007 ainsi que la résiliation de tout autres document, annexe ou avenant ayant pu intervenir en lien à celui-ci;
- D'autoriser le versement, par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la Ville de Gracefield, en contrepartie de la résiliation du « Protocole d'entente de location », un montant de trente-deux mille quatre-vingt-quinze dollars et cinquante-six cents (32 095,56 \$), somme représentant le solde résiduel du bail (loyer mensuel de 1 689,24 \$) en date de signature des présentes;
- De prévoir que les sommes ainsi versées seront utilisées par la Ville de Gracefield aux fins des aménagements prévus aux locaux situés au 3 rue de la Polyvalente dans la Ville de Gracefield;
- Que le versement de ce montant entraînera la résiliation du bail en vigueur et mettra fin à toutes obligations, de part et d'autre, pouvant découler de l'application de ce bail ou de tout autre document, annexe ou avenant ayant pu intervenir en lien avec ce bail;

Il a de plus été résolu d'autoriser Monsieur le préfet Michel Merleau et Madame la directrice générale Lynn Kearney, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à la présente résiliation.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG107**

#### **Octroi de contrats en gestion documentaire – Archives Lanaudière**

**Considérant** la révision nécessaire de plusieurs processus en place relativement à la gestion documentaire au sein de la MRCVG;

**Considérant** la mise à jour nécessaire pour l'élaboration d'un calendrier de conservation et d'un plan de classement;

**Considérant** les recherches effectuées par le service de greffe pour trouver une firme ayant l'expertise requise pour répondre aux besoins de la MRC, qui a récemment intégré les services du développement économique ainsi que d'autres services antérieurement dévolus à d'autres organismes;

**Considérant** que les recherches effectuées ont permis d'obtenir deux propositions de services de Archives Lanaudières, OBNL offrant une prestation de services en gestion de l'information ayant plusieurs municipalités comme clientes;

**Considérant** que le statut d'OBNL d'Archives Lanaudière permet l'octroi de contrat de gré à gré et que cet organisme est également exonéré de la TPS et de la TVQ;

**Considérant** que les propositions de services concernent :

- L'implantation d'un système de gestion et d'organisation des documents numériques (incluant l'élaboration d'un calendrier de conservation et d'un plan de classement), au coût de 9 000 \$;
- La gestion des documents administratifs sur support papier, au coût de 5 510 \$;

**Considérant** que des frais supplémentaires pourraient être facturés pour des rencontres de travail nécessaires au suivi des dossiers (trois à cinq rencontres au total), sur le territoire de la MRC;

**Considérant** qu'un suivi sera fait auprès des municipalités locales du territoire, par la MRC, afin de connaître leurs besoins en termes de gestion documentaire, les déplacements d'Archives Lanaudière à la MRC pouvant possiblement être jumelés à des visites dans des municipalités et ainsi réduire les frais de déplacement;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale dans ce dossier à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau octroi deux contrats en gestion documentaire à Archives Lanaudière, au prix total soumis de 14 510 \$, auquel devront être ajoutés certains frais de déplacement et honoraires en prévision de trois à cinq rencontres de travail, pour les services suivants :

- Implantation d'un système de gestion et d'organisation des documents numériques (incluant l'élaboration d'un calendrier de conservation et d'un plan de classement);
- Gestion des documents administratifs sur support papier.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG108**

**Renouvellement contrat d'assurances générales – La Municipale – La Mutuelle des municipalités du Québec**

**Considérant** la résolution 2012-R-AG119 adoptée par le conseil de la MRCVG par laquelle il a été résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses contrats d'assurance avec elle, suite à une recherche de prix effectuée pour le renouvellement annuel du contrat d'assurances générales conformément à sa politique d'achat;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec une proposition de renouvellement de son contrat d'assurances générales, « La Municipale », au prix de 24 157 \$;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration générale relativement à ce renouvellement lors de sa rencontre du 6 avril 2016.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de renouveler le contrat annuel d'assurances générales de la MRC, « La Municipale », auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de 24 157 \$.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG109**

**Autorisation de signature des rapports d'exploitation en transport adapté et en transport collectif pour l'année 2015 et demande de subventions au ministère des Transports du Québec pour l'année 2016**

**Considérant** que par son règlement 2010-211 la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a déclaré sa compétence en matière de transport collectif des personnes incluant le transport adapté;

**Considérant** que par la résolution 2013-R-AG020 adoptée le 15 janvier 2013, le conseil de la MRCVG confia exclusivement les mandats de gestion du transport adapté et du transport collectif sur son territoire au Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG);

**Considérant** le dépôt de la MRCVG et de son organisme délégué, le GUTAC.VG, le 30 juillet 2015, du plan de développement du transport collectif (révisé 2015)

**Considérant** que le GUTACVG a produit les rapports d'exploitation en transport adapté et en transport collectif accompagnés des états financiers vérifiés pour l'année 2015;

**Considérant** que la MRCVG a bénéficié de subventions du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour ces services en 2015 et qu'elle doit produire une reddition de comptes à son intention distinctement en transport adapté et en transport collectif;

**Considérant** que la MRCVG est éligible à une subvention du MTQ d'un montant de 100 000 \$ selon les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet II;

**Considérant** que la MRCVG est éligible à une subvention du MTQ selon les modalités d'applications du Programme d'aide au développement du transport adapté, pour l'exploitation d'un service de transport adapté desservant les municipalités participantes de son territoire;

**Considérant** que la MRCVG a conclu une entente de gestion pour l'année 2016 avec le GUTACVG pour exploiter un service de transport collectif et un service de transport adapté et que cette entente prévoit les contreparties financières de la MRCVG d'un montant de 83 000 \$ en transport adapté, et de 1 000 \$ en transport collectif en sus de la part défrayée par les usagers portant la participation du milieu au transport collectif à un minimum de 50 000 \$.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le substitut Alphé Moreau, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau décide :

- D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, à signer les rapports d'exploitation du transport adapté et du transport collectif pour l'année 2015;
- De transmettre au ministère des Transports du Québec la reddition de comptes accompagnée des états financiers vérifiés pour l'exercice 2015 du Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau;
- De solliciter auprès du ministère des Transports du Québec les subventions prévues pour le transport adapté et le transport collectif pour l'année 2016 selon les modalités des programmes afférents, soit le Programme d'aide au développement du transport adapté et le Programme d'aide au développement du transport collectif (Volet II, Section I), en joignant copie de l'entente de gestion intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2016.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Dépôt pour information – Rapport d'activités 2015 du Guichet unique des transports adapté et collectif de La Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG)**

Le rapport d'activités 2015 du Guichet unique des transports adapté et collectif de La Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) est déposé pour information.

**2016-R-AG110**

**Programme d'aide au développement du transport collectif Volet II – Dénonciation des modifications apportées au programme et demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

**Considérant** que par son règlement 2010-2011 la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a déclaré sa compétence en matière de transport collectif des personnes incluant le transport adapté;

**Considérant** que par la résolution 2013-R-AG020 adoptée le 15 janvier 2013, le conseil de la MRCVG confia exclusivement les mandats de gestion du transport adapté et du transport collectif sur son territoire au Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG);

**Considérant** que depuis 2011, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports renouvelle annuellement le Programme d'aide gouvernemental en transport collectif de personne dans le but de favoriser une utilisation accrue du transport collectif et alternatif au voiturage en solo afin, notamment, de réduire les émissions de gaz à effet de serre;

**Considérant** que le programme a pour objectif de :

- De soutenir les organismes de transport en commun dans leurs efforts pour accroître l'offre de service en transport en commun;
- De favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région;
- De soutenir la réalisation d'études sur l'impact du secteur du transport des personnes sur les émissions de gaz à effet de serre;
- De promouvoir des modes de transport alternatifs à l'automobile;
- De soutenir financièrement les centres de gestion des déplacements dans leurs efforts pour offrir un soutien à l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile

**Considérant** que le volet II du programme vise à subventionner le transport collectif régional;

**Considérant** qu'en date du 4 avril 2016, la MRCVG et le GUTACVG ont été informés que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a adopté un nouveau programme d'aide et des modalités revisitées pour l'année 2016, soit lors du 4<sup>e</sup> mois dans l'année en cours;

**Considérant** que lors de l'adoption du budget 2016 de la MRCVG le 25 novembre 2015, ce Conseil a pris en considération les modalités dudit programme, alors en vigueur, pour boucler le financement du transport collectif sur son territoire;

**Considérant** que les modifications au programme surviennent en plein exercice financier 2016;

**Considérant** que les modifications apportées par le Ministère des Transports du Québec audit programme réduisent le financement et fragilisent le service de transport collectif de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de manière très importante notamment;

- Que depuis l'année 2007 la MRCVG reçoit, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, une subvention initiale de 100 000 \$ annuellement représentant le double de la contribution financière de l'organisme (MRC et usagers);
- Que les modalités pour l'obtention de la subvention dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 prévoient, pour l'année en cours, que la subvention minimale est de 75 000 \$ (et non de 100 000 \$ depuis 2007) alors que le nombre de déplacements est maintenant considéré comme facteur pour augmenter la subvention initiale de 75 000 \$;
- Que les coûts d'exploitation des services de transport collectif augmentent chaque année alors que le Ministère coupe la subvention initiale qui n'avait pas été augmentée de 2007 à 2014;
- Que les déplacements par conducteurs bénévoles ne sont pas comptabilisés pour l'achalandage afin d'augmenter la subvention initiale de 75 000 \$;
- Que les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 prévoient qu'en plus de la coupure de la subvention initiale, qu'un montant équivalant au tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2015 par l'organisme admissible est retranché de la subvention;
- Que la position du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports est très différente de celle du programme d'aide de 2015 alors que les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2015 prévoyaient que lorsqu'il y avait un surplus, ce surplus devait être réinvesti au cours des années suivantes dans les services de transport de l'organisme visé par le Volet II;

**Considérant** que le ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti, avait confirmé, aux MRC de la région, à la fin de 2015, la nouvelle obligation de réinvestissement des surplus au cours des trois prochaines années;

**Considérant** que les organismes ont préparé leurs budgets 2016, à l'automne 2015, en affectant des sommes aux budgets de 2016 et 2017 afin de répondre aux exigences du Ministre Poëti énoncées en 2015;

**Considérant** que la position du Ministère des Transports du Québec de modifier substantiellement les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif, sans avis et en cours d'année d'exploitation 2016, menace la survie des organismes délégués mandatés par leur MRC respective pour le transport collectif;

**Considérant** que les surplus des organismes ne sont pas composés exclusivement de sommes excédentaires en provenance du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, mais également de sommes en provenance des territoires (MRC) et des usagers;

**Considérant** que la réalité des MRC rurales de l'Outaouais notamment en matière d'étendue de territoire, de densité de population, d'exploitants d'entreprise de taxi et de pôles de services;

**Considérant** que l'élément précédant, les déplacements par conducteurs bénévoles sont en croissance et représentent une grande partie des déplacements en transport collectif sur le territoire de l'Outaouais;

**Considérant** que plus de 40 000 déplacements annuellement sont effectués par des bénévoles en Outaouais, constituant une offre de service importante et majeure par les MRC rurales de l'Outaouais;

**Considérant** que malgré que ce volet des opérations soit reconnu par le MTQ dans son Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 pour l'obtention de la subvention initiale de 75 000 \$, ce dernier ne comptabilise pas les déplacements effectués par conducteurs bénévoles pour l'augmentation de la subvention initiale;

**Considérant** que la Loi concernant les services de transport par taxi ne s'applique pas au conducteur bénévole de notre territoire puisque les critères d'exclusion prévus à la Loi s'appliquent et sont respectés par le territoire;

**Considérant** que les quatre (4) organismes délégués de l'Outaouais ont leur attestation de reconnaissance du Ministère de la Santé et des Services sociaux conformément à Loi concernant les services de transport par taxi;

**Considérant** que les cibles que se fixe le gouvernement en matière d'environnement notamment par le biais de la Politique énergétique 2030 dévoilée le 7 avril dernier à Québec;

**Considérant** que même s'il est admis que certaines structures doivent être réévaluées et modifiées au besoin, il est primordial que les véritables impacts économiques et sociaux soient étudiés et documentés avant l'application de la réforme proposée;

**Considérant** que ce Conseil juge inconcevable et injuste que le Programme d'aide au développement du transport collectif soit modifié de manière à pénaliser la population de son territoire en cours d'année;

**Considérant** que le gouvernement du Québec, à maintes reprises depuis son entrée au pouvoir, a réitéré la confiance accordée aux MRC et sa volonté de vouloir leur donner plus de pouvoirs, notamment avec son nouveau pacte fiscal.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que :

- Le Conseil de la MRCVG informe le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, Monsieur Jacques Daoust, de son désaccord avec les modifications apportées au Programme d'aide au développement du transport collectif;
- Le Conseil de la MRCVG demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de rétablir les modalités antérieures du Programme d'aide au développement du transport collectif;
- Copie de la présente résolution soit envoyée aux MRC du Québec, aux villes de Gatineau, Québec et Montréal pour solliciter leur appui;
- Copie de la présente résolution soit envoyée à la FQM et à l'UMQ pour appui et demande une intervention rapide de leur part auprès du gouvernement provincial;
- Copie de cette résolution soit également envoyée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux;
- Copie de la présente résolution soit envoyée aux députés libéraux de l'Outaouais afin de les informer de cette situation déplorable.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG111**

**Octroi de mandat à Me Stéphanie Lelièvre – Gestion des baux de villégiature – Dossier 703 119**

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu d'octroyer un mandat à Me Stéphanie Lelièvre afin de conseiller et de représenter la MRCVG dans le dossier 703 119.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG112**

**Appui à la MRC de La Vallée-de-l'Or – Projet de n° 86 modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire**

**Considérant** que le projet de loi n° 86 propose des changements majeurs qui touchent la démocratie scolaire et le modèle de gouvernance des commissions scolaires;

**Considérant** que le monde municipal est inquiet de la perte de pouvoir local et décisionnel qu'introduit ce projet de loi;

**Considérant** que, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional;

**Considérant** le mémoire déposé par la MRC de La Vallée-de-l'Or en mars 2016 dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de loi n° 86;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016.



**En conséquence**, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie les recommandations présentées par la MRC de La Vallée-de-l'Or dans son mémoire déposé en mars 2016 dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de loi n° 86, soit :

1. Que la priorité du gouvernement soit la réussite et la persévérance des élèves à se qualifier pour contribuer au développement de la région.
2. Que le gouvernement applique le principe de subsidiarité envers les commissions scolaires dans les pouvoirs qu'elles exercent dans le but de maintenir une gouvernance de proximité.
3. Que le gouvernement reconnaisse la gouvernance territoriale et la décentralisation comme outil de développement des communautés.
4. Que le gouvernement maintienne les fonctions et pouvoirs déjà dévolus aux commissaires scolaires.
5. Que le gouvernement conserve le principe de démocratie scolaire dite représentative en maintenant l'élection des commissaires scolaires au suffrage universel.
6. Que la promotion et la valorisation des élections scolaires soient une priorité pour le gouvernement.
7. Que les commissions scolaires et les municipalités puissent tenir un scrutin simultané.
8. Que les changements de la structure actuelle, s'il y a, renforcent le pouvoir des commissions scolaires et des régions en reconnaissant les particularités locale et régionale.
9. Que les parents membres dans l'actuelle structure puissent avoir le droit de vote, afin d'accroître leur pouvoir.
10. Que l'article 213.1 soit modifié afin qu'il corresponde à ce qui existe déjà entre certaines commissions scolaires et qu'il en assure ou renforce les liens.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG113**

**Désignation de monsieur le conseiller Alain Fortin au titre de représentant de la MRC au sein de l'organisme Aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong (AFC) – Modification de la résolution 2015-R-AG389**

**Considérant** la résolution 2015-R-AG389 nommant monsieur le conseiller Gérard Coulombe désigné au titre de représentant de la MRC au sein de l'organisme l'organisme Aire Faunique communautaire du Réservoir Baskatong pour les années 2016 et 2017;

**Considérant** la démission de monsieur Gérard Coulombe au titre de représentant le 12 mars 2016;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale dans ce dossier à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016.

**En conséquence**, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau modifie la résolution 2015-R-AG389 en nommant monsieur le conseiller Alain Fortin en remplacement de monsieur Gérard Coulombe au titre de représentant de la MRC au sein de l'organisme Aire Faunique communautaire du Réservoir Baskatong pour les années 2016 et 2017.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG114**

**Appui – Liaison des travailleurs – Autobus Gatineau**

**Considérant** la volonté d'Autobus Gatineau de poursuivre la liaison des travailleurs actuellement réalisé par cette entreprise;

**Considérant** l'appui demandé à la MRCVG quant à la poursuite de ce service dans la Vallée-de-la-Gatineau par Autobus Gatineau;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale dans ce dossier à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie Autobus Gatineau dans son offre de services pour la liaison des travailleurs sur le territoire de la MRCVG.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG115**

**Octroi de contrat – Impression du Guide touristique 2016-2017 de la MRCVG**

---

**Considérant** la volonté des élus de maintenir l'offre promotionnelle de la MRCVG en tourisme et que cette offre passe notamment par l'élaboration et la distribution d'un Guide touristique aux couleurs de notre région;

**Considérant** que les coûts d'impression et de distribution du Guide sont en partie financés par la vente de publicité incluse dans cette publication;

**Considérant** que le Guide a été élaboré et que 75 000 copies doivent maintenant être imprimées et distribuées;

**Considérant** qu'une recherche de prix a été réalisée pour l'impression du Guide et que la soumission reçue de Transcontinental Interweb s'est avérée la plus basse, au prix de 28 567 \$.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG octroie le contrat pour l'impression et la livraison de 75 000 copies du Guide touristique 2016-2017 à Transcontinental Interweb au prix soumis de 28 567 \$ avant les taxes, selon les modalités prévues au contrat, et autorise la direction générale de la MRC à signer tout document relatif au contrat ainsi octroyé.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG116**

**Désignation de monsieur le conseiller Gaétan Guindon au titre de représentant de la MRC au sein de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO)**

---

Madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de renouveler le mandat de monsieur le conseiller Gaétan Guindon au titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table régionale de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO).

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG117**

**Adoption – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** l'intérêt manifesté par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de mettre en place un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), via son service de génie municipal, confirmé par la demande présentée à cet effet au ministère des Transports du Québec (MTQ) par la résolution 2013-R-AG036 adoptée le 19 février 2013 par le Conseil de la MRCVG;

**Considérant** la demande d'aide financière approuvée par le MTQ, le 4 octobre 2013, incluant notamment l'octroi d'un montant dédié au démarrage du PIIRL dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** l'adoption de la résolution 2014-R-AG372 par le Conseil de la MRC le 26 novembre 2014 octroyant le contrat 140909 à la firme WSO pour des services professionnels afin de réaliser un PIIRL;

**Considérant** l'approbation du réseau routier prioritaire de la MRC (rapport d'étape no 1) en date du 30 juin 2015 (2015-R-AG246), suite aux travaux réalisés par le service de génie municipal de la MRC;

**Considérant** le dépôt du rapport d'étape no 2 du PIIRL au Conseil de la MRC en novembre 2015;

**Considérant** le dépôt des rapports d'étape no 3 et no 4 du PIIRL au Conseil de la MRC en mars 2016;

**Considérant** les demandes d'extension de dépôt du rapport final approuvées par le MTQ, pour un dépôt à l'occasion de la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG du 19 avril 2016.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tel que présenté par le service de génie municipal de la MRCVG, afin que ce Plan soit déposé au ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

2016-R-AG118

**Engagement de la MRCVG – Respect des termes, conditions et obligations de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau prévus à l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications**

**Considérant** que la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau (MCVG) a signé une convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la réalisation du projet de rénovation de l'Auditorium de la Cité étudiante de Haute-Gatineau;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 7 de cette convention le MCC se réserve le droit de résilier ladite convention;

**Considérant** que cet article 7 « Résiliation » se lit comme suit :

*7.1 La ministre se réserve le droit de résilier en tout temps la présente convention pour l'un des motifs suivants :*

- a) Le client partenaire (MCVG) fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention;*
- b) le client partenaire lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;*
- c) le client partenaire cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison d'une faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens.*

*7.2 Pour ce faire, la ministre adresse un avis écrit de résiliation au client partenaire dans lequel le motif est énoncé. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu :*

- a) au paragraphe a) de la clause précédente, le client partenaire doit remédier au défaut énoncé dans un délai de 30 jours ouvrables, à compter de la date de réception de l'avis, et en aviser la ministre, à défaut de quoi la convention est automatiquement résiliée, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai;*
- b) aux paragraphes b) et c) de la clause précédente, la résiliation prend effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le client partenaire.*

*7.3 La ministre se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation.*

*7.4 Le fait que la ministre n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.*

**Considérant** que l'article 7 de la convention crée problème au niveau de la conclusion d'une entente de financement avec une institution financière;

**Considérant** l'institution financière a besoin d'une meilleure garantie quant à la pérennité du projet pour la durée de la période de prêt;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC) est signataire au protocole d'entente qui lie la MCVG, la MRC et la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais (CSHBO) pour les 30 prochaines années quant à la gestion et à l'opération de la future salle de spectacle couverte par la convention d'aide financière mentionnée ci-dessus;

**Considérant** que par ce protocole, la MRC s'est engagée à soutenir financièrement les opérations de la MCVG.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Que la MRC s'engage à ce que la MCVG ne fasse pas défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la convention signée avec le MCC;
- Que pour respecter cet engagement, la MRC, après consultation avec la CSHBO, prenne les moyens nécessaires, y compris celui de prendre en charge elle-même ou de confier à une autre entité le mandat actuellement dévolu à la MCVG;

- Que la MRC s'engage à transférer à toute autre entité le soutien financier actuellement accordé à la MCVG dans le cadre du protocole mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG119**

**Adoption – Règlement numéro 2016-293 « Modifiant le règlement numéro 2009-207 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 pour les territoires non organisés »**

---

**Considérant** que l'Entente 2007-2013 portant sur un partenariat fiscal et financier avec les municipalités a prévu l'instauration d'une taxe municipale afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9 1-1;

**Considérant** que l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit à son article 4.1 que le montant de cette taxe municipale doit être ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2016;

**Considérant** que l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à une municipalité régionale de comté agissant à titre de municipalité locale à l'égard de son territoire non organisé, d'adopter et de transmettre au ministre un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui pris le gouvernement, avant l'expiration fixée par le gouvernement;

**Considérant** que l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale s'applique au règlement modificateur, compte tenu des adaptations nécessaires;

**Considérant** que le règlement modificateur doit prévoir le nouveau montant de la taxe ainsi que sa date d'imposition, en conformité avec le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016;

**Considérant** que l'adoption du règlement par le Conseil de la MRC n'a pas à être précédée d'un avis de motion.

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2016-293 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG120**

**Modification de la résolution 2015-R-AG350 – Ajout de Monsieur Robert Coulombe au titre de membre du comité ad hoc sur la Cour municipale**

---

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise la modification de la résolution 2015-R-AG350 afin d'ajouter Monsieur Robert Coulombe au titre de membre du comité ad hoc sur la Cour municipale.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG121**

**Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 16 mars au 19 avril 2016**

---

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 16 mars au 19 avril 2016, totalisant un montant de 185 344,57 \$.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG122**

**Prélèvements bancaires – MRC – Période du 16 mars au 19 avril 2016**

---

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 16 mars au 19 avril 2016, totalisant un montant de 249 295,96 \$.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG123**

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 avril 2016**

---

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 avril 2016 totalisant un montant de 211 919,80 \$.

**ADOPTÉE**

2016-R-AG124

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 16 mars au 19 avril 2016

Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Morris O’Connor, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 16 mars au 19 avril 2016, totalisant un montant de 9 434,85 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG125

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 19 avril 2016

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le substitut Alphé Moreau, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs TNO au 19 avril 2016, totalisant un montant de 26 486,00 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu’il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d’autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,

Secrétaire-trésorier et directrice générale

Note au procès-verbal – Dépôt pour information du compte rendu du comité de sécurité publique du 15 mars 2016

Le compte rendu du comité de sécurité publique du 15 mars est déposé à titre d'information.

2016-R-AG126

Comité sécurité-incendie – Nomination de monsieur Stéphane Hamel en remplacement de monsieur Yvon Blanchard au poste de représentant des directeurs généraux

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau nomme monsieur Stéphane Hamel, directeur général de la municipalité de Denholm, au poste de représentant des directeurs généraux au sein du comité de Sécurité incendie de la MRCVG.

ADOPTÉE

2016-R-AG127

Remerciements à Monsieur Yvon Blanchard – Implication au sein du comité de Sécurité incendie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant l'implication de Monsieur Yvon Blanchard au sein du comité de Sécurité incendie de la MRC depuis sa création;

Considérant que la contribution de M. Blanchard à ce comité, à titre de représentant des directions générales des municipalités, a toujours été grandement appréciée;

Considérant que les préoccupations soulevées ainsi que les idées apportées ont permis l'évolution du dossier de sécurité incendie dans la MRC;

Considérant la récente démission de M. Blanchard à ce comité pour des raisons personnelles.

En conséquence, il est unanimement résolu de remercier Monsieur Yvon Blanchard pour son implication au sein du comité de Sécurité incendie de la MRCVG.

ADOPTÉE

Séance ordinaire du conseil de la MRC du 19 avril 2016 p. 55

**Nomination des techniciens en évaluation – Officiers désignés à l'application de la réglementation en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie dans les territoires non organisés**

---

**Considérant** la réglementation en vigueur dans les TNO en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Considérant** que l'inspecteur en poste pour les territoires non organisés de la MRC applique l'ensemble de la réglementation en vigueur dans les TNO, étant nommé officier désigné à ces fins;

**Considérant** que les techniciens en évaluation de la MRC sont également appelés à travailler occasionnellement dans les territoires non organisés de la MRC afin d'y réaliser des visites d'évaluation;

**Considérant** qu'à l'occasion de ces visites, certains manquements aux règlements en sécurité incendie peuvent être constatés;

**Considérant** l'opportunité de mandater les techniciens en évaluation pour l'application de certains règlements en vigueur dans les TNO en raison de l'étendue de ces territoires et les frais de déplacement associés;

**Considérant** la recommandation du comité de Sécurité incendie à l'occasion de la rencontre tenue le 5 avril 2016 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG nomme les techniciens en évaluation de la MRC aux fins de l'application de la réglementation en vigueur dans les TNO en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Dépôt pour information – Rapport de la Commission de consultations publiques tenues dans le cadre du PGMR**

---

Le rapport de la Commission de consultations publiques tenues dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles est déposé à titre informatif.

**Note au procès-verbal – Dépôt pour information – Projet de Plan de gestion des matières résiduelles modifié – Inclusion d'une mention relative au rapport de la Commission de consultations publiques tenues dans le cadre du PGMR**

---

Le Plan de gestion des matières résiduelles modifié incluant une mention relative au rapport de la Commission de consultations publiques tenues dans le cadre du PGMR est déposé à titre informatif.

**Rescision de la résolution 2016-R-AG087 et annulation de l'avis de motion 2016-292 « Projet de règlement d'emprunt – Travaux de réparation au Centre de traitement des boues de fosses septiques »**

---

**Considérant** la révision des travaux initialement prévus au Centre de traitement des boues de fosses septiques suite à la présentation de l'avis de motion 2016-292 en vue de l'adoption éventuelle d'un règlement d'emprunt pour la réalisation de ces travaux;

**Considérant** que cette révision a permis de conclure que les besoins du Centre ne nécessitent pas les travaux initialement prévus et que les rénovations requises pouvaient être réalisées sans nécessité d'un règlement d'emprunt;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Environnement en date du 31 mars 2016 dans ce dossier.

**En conséquence**, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau rescinde la résolution 2016-R-AG087 et annule l'avis de motion 2016-292.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Dépôt pour information – Rapport annuel 2015 – Centre de transfert des matières résiduelles et Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

Le rapport annuel 2015 du Centre de transfert des matières résiduelles et Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau est déposé à titre informatif.

2016-R-AG130

**Nomination de Robert Baillargeon, inspecteur – territoires non organisés et soutien régional, à titre de technicien en aménagement du territoire et fonctionnaire désigné responsable de l'application des règlements en TNO pour la MRCVG**

---

**Considérant** que la MRCVG est responsable de l'application des règlements en territoire non organisé;

**Considérant** la nomination de M. Robert Baillargeon au poste « Inspecteur – Territoire non organisé et soutien régional »;

**Considérant** que l'application de la réglementation en TNO requiert la nomination, par résolution du conseil, d'un fonctionnaire désigné à titre de responsable de l'application desdits règlements;

**Considérant** que cette résolution remplace et abroge toute résolution antérieure nommant un fonctionnaire désigné veillant à l'application de la réglementation dans les TNO;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016 à cet effet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le substitut Alphé Moreau, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG nomme M. Robert Baillargeon, inspecteur – territoire non organisé et soutien régional, à titre de fonctionnaire désigné responsable de l'application des règlements en vigueur et à intervenir dans les territoires non organisés de la MRCVG.

**ADOPTÉE**

2016-R-AG131

**Nomination de Félix Nadeau Rochon à titre de fonctionnaire désigné responsable de l'application des règlements en TNO**

---

**Considérant** que la MRCVG est responsable de l'application des règlements en territoire non organisé;

**Considérant** la nomination de M. Robert Baillargeon au poste « Inspecteur – Territoire non organisé et soutien régional »;

**Considérant** que l'inspecteur – territoire non organisé et soutien régional relève directement du coordonnateur adjoint en aménagement du territoire;

**Considérant** que le coordonnateur adjoint en aménagement du territoire doit, lorsque requis, être en mesure de pallier aux besoins de son service dans les TNO;

**Considérant** que l'application de la réglementation en TNO requiert la nomination, par résolution du conseil, des fonctionnaires désignés à titre de responsable de l'application desdits règlements;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016 à cet effet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, nomme M. Félix Nadeau Rochon à titre de fonctionnaire désigné responsable de l'application des règlements en vigueur et à intervenir dans les TNO.

**ADOPTÉE**

2016-R-AG132

**Parc linéaire – Nomination des patrouilleurs monsieur Sylvain Marchand, monsieur Christian Houle et madame Joanne Matthews à titre d'officiers assermentés chargés de l'application des règlements sur le Parc linéaire pour la saison estivale 2016**

---

**Considérant** que l'exploitation par mandat impartie à l'Association régionale de motoneigistes de la Haute-Gatineau, Les Ours blancs inc., de la Véloroute des Draveurs sur le parc régional linéaire comporte notamment, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, le devoir d'y faire assurer la sécurité des usagers, de leur faire porter assistance en cas de panne ou pour autre cause, de leur faire procurer de l'information pratique ou à teneur touristique, mais aussi, d'y faire respecter les règles applicables aux activités autorisées ou prohibées;

**Considérant** l'article 10 du règlement n° 2013-256 de la MRC « CONCERNANT LES ACTIVITÉS ET USAGES DANS LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LAGATINEAU ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 96-96, 99-111 ET 2002-134 RELATIFS AUX MÊMES OBJETS » qui prévoit des amendes pour des infractions commises en contravention à d'autres dispositions du même règlement;

**Considérant** qu'outre les officiers qu'elle est tenue de nommer, la MRC peut, pour assurer l'exécution de ses ordonnances et des prescriptions de la loi, nommer tout autres officiers, et ce, en vertu de l'article 165 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1);

**Considérant** qu'il en va de l'intérêt de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, ainsi que de l'ensemble des utilisateurs du parc linéaire, que la réglementation s'y appliquant soit respectée, et ce, de façon à susciter une utilisation sécuritaire et harmonieuse de cette infrastructure;

**Considérant** le processus dûment effectué par Les Ours blancs inc. pour la sélection de ces officiers pour la saison 2016;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016 à cet effet.

**En conséquence**, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

1. Nomme chacun des patrouilleurs, soit monsieur Sylvain Marchand, monsieur Christian Houle et madame Joanne Matthews, au titre d'officier désigné de la MRC habilité à donner des constats d'infraction pour la saison estivale 2016;
2. Autorise ces personnes à :
  - Pénétrer et à circuler sans restriction dans le parc régional linéaire, pour les seules fins de représentation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses droits de locataire et de gestionnaire du parc linéaire régional tels que décrétés par le règlement 2014-262 du conseil de la MRC;
  - Examiner toutes activités ayant cours dans ledit parc;
  - Signifier à toute personne exerçant des activités en contravention au bail consenti par le Gouvernement du Québec en faveur de la MRC ou à toute réglementation applicable de cesser immédiatement cette activité ou à émettre à leur égard un constat d'infraction comportant les pénalités prescrites à la réglementation applicable.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG133**

#### **Table de développement social – Liste de souhaits**

**Considérant** la compilation faite suite à la journée de réflexion sur le développement social tenue à l'automne 2015 dans la MRCVG;

**Considérant** que la Table de développement social souhaite valider la liste de souhaits ainsi établie auprès du Conseil de la MRC;

**Considérant** que la MRC souhaite pouvoir compter sur l'apport de la Table de développement social afin d'alimenter le Conseil d'informations et de recommandations;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016 à cet effet.

**En conséquence**, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter la liste de souhaits présentée par la Table de développement social de la MRCVG et de donner le mandat à cette dernière d'établir une priorisation parmi cette liste afin de proposer des actions dans des domaines ciblés.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG134**

#### **Table de développement social – Structure**

**Considérant** les recommandations ressorties de la journée de réflexion sur le développement social tenue à l'automne 2015 dans la MRCVG;

**Considérant** l'importance que prend la composition de la Table de développement social dans un contexte où il n'existe plus de concertation régionale;

**Considérant** qu'un siège de plus est dédié à la MRC dans cette nouvelle composition.

**Considérant** la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de sa rencontre tenue le 6 avril 2016 dans ce dossier.



**En conséquence**, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu :

- 1) De nommer Mme Julie Jolivette, mairesse de Bois-Franc, de même que Mme Chantal Lamarche, mairesse de Cayamant et M. Michel Merleau, préfet, à titre de représentants de la MRCVG au sein de la table de développement social;
- 2) D'adopter la structure proposée pour la Table de développement social.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG135**

**Autorisation de signature – Bail des lieux d'accueil touristique (Grand-Remous, Aumond, Low)**

---

**Considérant** l'ouverture prochaine des lieux d'accueil touristique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que la MRC doit entreprendre les démarches nécessaires avec les municipalités concernées (Grand-Remous, Aumond, Low) pour la conclusion d'un bail annuel de location aux fins d'exploitation et de gestion d'un bureau d'accueil touristique;

**Considérant** qu'un bail à ces fins devra intervenir entre la MRC et les municipalités de Grand-Remous, Aumond et Low, aux conditions prévues audit bail, pour la location d'un local où sera situé le bureau d'accueil touristique dans chacune de ces municipalités, pour la saison estivale 2016;

**Considérant** qu'un tel bail est intervenu avec ces mêmes municipalités pour l'année 2015;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2016 à cet effet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le substitut Alphé Moreau, propose et il est résolu d'autoriser le préfet ainsi que la directrice générale de la MRCVG à signer, pour et au nom de la MRC, un bail respectivement avec les municipalités de Grand-Remous, Aumond et Low, aux conditions prévues à ces baux, pour la location de locaux où seront situés les bureaux d'accueil touristique dans ces municipalités pour la saison estivale 2016.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG136**

**Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Modification de la résolution 2016-R-AG057 – Nomination de M. Dominic Lauzon au titre de responsable de la transmission des documents requis pour la confection des plans d'action annuels et des rapports annuels pour la durée de la présente entente**

---

**Considérant** que suite au départ à la retraite de M. Denis Côté, nommé représentant de la MRC aux fins de production et de transmission de documents requis pour la confection du plan d'action et du rapport annuel du PADF par la résolution 2016-R-AG057, il convient de l'y remplacer à ce titre;

**Considérant** la disponibilité et l'expertise de M. Dominic Lauzon, ingénieur forestier et directeur du service des TPI pour exécuter ce mandat, pour la durée de l'entente actuellement en vigueur pour le PADF.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG modifie la résolution 2016-R-AG057 afin de nommer M. Dominic Lauzon, en remplacement de M. Denis Côté, au titre de responsable de la production et de la transmission des documents requis pour la confection des Plans d'action annuels du PADF et de ses rapports annuels, pour la durée de l'entente en vigueur.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG137**

**Programme d'aménagement durable des forêts – Adoption du Tableau 1 et du Tableau 2 « Réalisation d'interventions ciblées » – Plan d'action 2016-2017**

---

**Considérant** l'adoption de la résolution 2015-R-AG326 autorisant la signature d'une entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par le Conseil de la MRCVG;

**Considérant** l'adoption de la résolution 2015-R-AG390 adoptant la répartition régionale des sommes attribuées dans le cadre du PADF;

**Considérant** la résolution 2016-R-AG136 nommant M. Dominic Lauzon au titre de responsable de la production et de la transmission des documents requis pour la confection des Plans d'action annuels du PADF et de ses rapports annuels pour la durée de la présente entente;

**Considérant** que le MFFP devrait renouveler l'enveloppe accordée dans le cadre de ce programme, pour l'année 2016-2017;

**Considérant** le Volet 1 du Plan d'action 2016-2017 « Contribution du processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré à la LADTF » et son Tableau 1 présentant les activités prévues;

**Considérant** la présentation du Tableau 2 « Réalisation d'interventions ciblées » par le coordonnateur de la Table régionale GIRT de l'Outaouais relativement au Plan d'action 2016-2017 du PADF;

**Considérant** que ces tableaux, outre les montants prévus à la répartition régionale, prévoient également les objectifs visés, les activités, les indicateurs ainsi que les cibles à atteindre pour la MRCVG.

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG adopte le Tableau 1 du Plan d'action 2016-2017 du PADF ainsi que le Tableau 2 « Réalisation d'interventions ciblées » et autorise la transmission de ceux-ci au coordonnateur de la Table régionale GIRT de l'Outaouais, responsable régional du PADF, le tout conditionnel et sous réserve de la confirmation des sommes disponibles dans le cadre de ce programme pour l'année 2016-2017 par le MFFP.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG138**

**Fonds de développement des territoires – Adoption des priorités d'intervention 2016-2017**

---

**Considérant** l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit à son article 9 que la MRC doit établir et adopter annuellement des priorités d'intervention, en fonction des objets notamment prévus à l'article 4 de l'Entente, pour dépôt sur son site Web et transmission au MAMOT;

**Considérant** qu'en respect de l'Entente, la MRC a déterminé des priorités d'intervention pour l'année 2016 afin d'orienter ses actions et le financement de projets portés par des promoteurs du territoire;

**Considérant** que les priorités d'intervention de la MRC ont été regroupées sous les thèmes de la *Vision stratégique Horizon 2015*.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les priorités d'intervention établies pour l'année 2016-2017, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, en respect des modalités prévues à l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires*.

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG139**

**Financement des projets structurants – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

---

**Considérant** l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, laquelle a été dûment adoptée par le Conseil de la MRC le 15 septembre 2015 (2015-R-AG297);

**Considérant** que dans le cadre de cette Politique, des projets ont été soumis à l'étude du comité de l'Aménagement et de Développement (CAD);

**Considérant** l'analyse des projets soumis, conformément aux conditions prévues à la Politique et des sommes disponibles via le FDT;

**Considérant** la recommandation des membres du CAD d'autoriser le financement de six (6) projets présentés, sous réserve du respect certaines conditions décrites au compte-rendu de la rencontre de ce comité tenue le 19 avril 2016.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière aux projets suivants, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et en vertu des sommes disponibles via le Fonds de développement des territoires, sous réserve de certaines conditions recommandées par le comité de l'Aménagement et de Développement du territoire de la MRC :

| PROJET                            | FINANCEMENT | VOLET |
|-----------------------------------|-------------|-------|
| Complicité Emploi                 | 21 909 \$   | 1     |
| Point de services Low             | 5 000 \$    | 1     |
| Club de tir à l'Arc               | 3 500 \$    | 4     |
| PÉRO – Sortir des sentiers battus | 50 000 \$   | 1     |
| Espèces envahissantes             | 25 000 \$   | 1     |
| CRÉDÉTAO                          | 5 000 \$    | 1     |

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG140**

**Octroi de montants dans le cadre du PADF pour l'année 2015-2016**

**Considérant** la résolution 2015-R-AG390 prévoyant la répartition régionale des sommes prévues au Programme d'aménagement durable de forêts (PADF);

**Considérant** la décision du Conseil de la MRCVG de soumettre à l'étude du comité Multiressources de la MRC le montant de base de 23 540,44 \$ prévu audit programme, pour recommandations d'utilisation au Conseil;

**Considérant** qu'une recommandation a été formulée par le comité Multiressources pour la répartition des sommes disponibles dans le cadre du PADF pour l'année 2015-2016, suite à l'étude des montants disponibles et des projets soumis, à l'occasion de sa rencontre tenue le 21 mars 2016.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise la répartition du montant de base de 23 540,44 \$ dévolu à la MRC dans le cadre du PADF, pour l'année 2015-2016, de la façon suivante :

- 4 000 \$ pour la création d'une réserve naturelle (Daniel Joanisse);
- 5 000 \$ pour des activités dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts;
- 14 500 \$ ventilés sur les trois autres volets à parts égales (Travaux TPI, Travaux forêts privées, Chemin multiusage).

**ADOPTÉE**

**2016-R-AG141**

**Remplacement temporaire de Mme Jennifer Nolan au Conseil d'administration de Loisir Sport Outaouais (LSO)**

**Considérant** la résolution 2015-R-AG069 désignant Mme Jennifer Nolan au titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration de Loisir Sport Outaouais (LSO);

**Considérant** la résolution 2016-R-AG067 entérinant l'embauche de Mme Caroline Marinier par le Conseil de la MRCVG en remplacement de Mme Jennifer Nolan en son absence, pour une durée d'un an, au poste d'agente de développement Tourisme/Loisir/Culture à la MRCVG.

**En conséquence**, madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG nomme temporairement Mme Caroline Marinier au titre de représentante de la MRCVG au conseil d'administration de Loisir Sport Outaouais, pendant l'absence de Mme Jennifer Nolan.

**ADOPTÉE**

### **Correspondance**

---

Monsieur le préfet Michel Merleau invite les conseillers à prendre connaissance de diverses correspondances jointes aux documents de l'ordre du jour, notamment celles concernant le projet de Maison amitié autochtone, la lettre signée conjointement avec KZA portant sur la nouvelle politique énergétique provinciale ainsi que sur l'avis du MAPAQ pour le PDZA.

Un questionnement est soulevé quant au dossier de modernisation de l'évaluation foncière et un suivi est fait par Monsieur le conseiller Gaétan Guindon quant à l'état du dossier du chemin Paugan à Denholm.

### **Période de questions et parole au public**

---

Plusieurs contribuables s'adressent à Monsieur le préfet Michel Merleau pour divers questionnements :

- Monsieur Nicholas Chaussé (Grand-Remous);
- Monsieur Jean-Robert Tremblay (Blue Sea);
- Monsieur Éric Dubé (Office des producteurs de bois);
- Madame Diane Lemelin (Grand-Remous);
- Monsieur Gilles Croteau (Grand-Remous).

**2016-R-AG142**

### **Clôture de la séance**

---

Madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19 h.

**ADOPTÉE**

---

**Michel Merleau**  
**Préfet**

---

**Véronique Denis**  
**Greffière et adjointe**  
**à la direction générale**